



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX

L'an deux mille vingt deux et quatre avril à dix-huit heures, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipale en mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Claude AVRIL, Maire.**

**Étaient présents :** Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Madame Brigitte CLAPOT, Monsieur Robert TUDELLA Adjoints.

Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Jean-Marie ROYER, Monsieur Serge PALOMBA, Monsieur Michel GARCIA, Madame Laure BERTOLOTTI-GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Conseillers Municipaux.

**Excusés :** Monsieur Yannick FERAUD (procuration à Claude AVRIL), Monsieur Pierre REVOLTIER (procuration à François MAIMONE), Madame Véronique RUSCELLI (procuration à Elisabeth THIONEL).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel GARCIA est désigné à l'unanimité.

**Convocation et affichage :** 30 mars 2022.

\*\*\*\*\*

=====  
Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu du conseil municipal du 21 février 2022. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel GARCIA est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

=====  
**9. DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANÇOIS MAIMONE**

Le 04 avril 2022, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur MAIMONE, suite à la convocation en date du 29 mars 2022, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Claude AVRIL, Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur

## COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle des délibérations conformément à la loi :

Lui donne acte de la présentation du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF		COMPTE DE GESTION	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES 2021	3 536 977.01	579 270.40	3 536 977.01	579 270.40
DEPENSES 2021	-2 921 793.98	- 710 343.07	-2 921 793.98	- 710 343.07
RESULTAT 2021	615 183.03	- 131 072.67	615 183.03	- 131 072.67
REPORT 2020	1 031 923.87	- 307 035.17	1 031 923.87	- 307 035.17
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 647 106.90	- 438 107.84	1 647 106.90	- 438 107.84
RESTES A REALISER DEPENSES 2021		- 388 101.00		
RESTES A REALISER RECETTES 2021		0.00		
EXCEDENT OU BESOIN 2021	1 647 106.90	- 826 208.84		

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 1 647 106.90 euros**



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.  
Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :  
820 898.06 euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),  
826 208.84 euros au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2021, le compte administratif 2021, et l'affectation du résultat 2021.

### **10. DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUUX- EXERCICE 2022-**

**Rapporteur : Monsieur Claude AVRIL**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022.

La réforme de la fiscalité a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des ménages.

La perte de recettes pour la commune est entièrement compensée par l'attribution de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, affectée d'un coefficient correcteur.

Le taux d'imposition de TFPB de 2020 du Département de 15.13 % a donc été ajouté au taux d'imposition communal en 2021 pour donner le taux global de 38.80 %.

Compte tenu des bases prévisionnelles 2022 notifiées par les services fiscaux, le produit fiscal à taux constant s'élèverait à 2 094 952 euros.

Il propose de fixer les taux d'imposition 2022 comme suit :



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

TAXES	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES DE 2021	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES DE 2022	TAUX 2021	TAUX PROPOSES POUR 2022	PRODUIT FISCAL 2022
Taxe Foncière (Bâti)	2 996 274	3 098 000	38.80	38.80	1 202 024
Taxe Foncière (non bâti)	667 952	689 200	129,56	129,56	892 928

**TOTAL DU PRODUIT FISCAL ATTENDU**

**2 094 952 €**

PRECISE que le détail des bases, taux et recettes fiscales par catégories d'imposition figure en annexe du projet de budget primitif 2022 (budget communal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTÉ les taux d'imposition communaux 2022 comme indiqué ci-dessus.

### 11. DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2022 – BUDGET COMMUNAL

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CLAUDE AVRIL**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 se présente comme suit :



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES		CREDITS OUVERTS
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 571 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 600 000.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	62 500.00
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	463 200.00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	21 159.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	268 200.00
66	CHARGES FINANCIERES	105 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 041.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 113 100.00
RECETTES		
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	820 898.06
013	ATTENUATION DE CHARGES	3 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES	124 500.00
73	IMPOTS ET TAXES	2 640 055.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	264 615.00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	260 031.94
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 113 100.00



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	MESURES NOUVELLES	CREDITS DE REPORT	CREDITS OUVERTS
DEPENSES			
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	438 107.84		438 107.84
OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00		0.00
EMPRUNTS & DETTES	405 000.00		405 000.00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 480.00	20 000.00	28 480.00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	73 188.00	198 574.00	271 762.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 789.16	169 527.00	246 316.16
IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00		0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 001 565.00	388 101.00	1 389 666.00
RECETTES			
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00		0.00
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	463 200.00		463 200.00



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

PRODUITS DES CESSIONS	18 600.00		18 600.00
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	21 159.00		21 159.00
OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00		0.00
DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	877 971.00		877 971.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 736.00		8 736.00
EMPRUNTS & DETTES	0.00		0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00		0.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 389 666.00		1 389 666.00

Le projet de budget primitif 2022 – budget communal – tel qu'il est décrit dans les tableaux ci-dessus prend en compte la reprise des résultats 2021 : résultat des sections de fonctionnement et d'investissement, l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 et les restes à réaliser sur investissements 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**ADOpte** le Budget Primitif pour l'exercice 2022 tel que présenté dans les tableaux ci-dessus.

### **12. DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022**

**RAPPORTEUR : MADAME CELINE KRAMER**

Madame Le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que Châteauneuf du Pape bénéficie d'un tissu associatif dynamique qui propose toute l'année des activités tant sportives que culturelles aux châteauneuvois.



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Le Rapporteur rappelle que les associations bénéficient non seulement d'une contribution financière sous forme de subvention annuelle, mais aussi d'une mise à disposition gratuite de locaux municipaux, de prêt matériel et d'assistance technique lors de la tenue de leurs événements, contribuant ainsi à leur apporter une assistance dans le développement et la pérennité des activités proposées.

L'utilisation des locaux municipaux aux associations est formalisée par une convention de mise à disposition de salles municipales.

Mme Le Rapporteur souhaite souligner l'adaptabilité et la contribution des associations à la vie quotidienne du village ainsi que leur engagement lors des événements municipaux tels que la Journée des Associations, la Journée Mondiale du Nettoyage et l'Opération Octobre Rose.

Dans un souci de transparence et d'équité, les demandes de subventions susceptibles d'être attribuées ont été préalablement étudiées par les élus de la Commission Associations.

Le tableau joint proposé prend en compte également l'attribution des subventions aux organismes publics.

ARTICLE	NOMS DES ASSOCIATIONS ET DES ORGANISMES PUBLICS	MONTANT DE LA SUBVENTION
6554	SMDVF	1026
6554	SYNDICAT INTERC. COLLEGE ST EXUPERY	18997.78
657362	CCAS	15000
6574	ANCIENS COMBATTANTS	1 500
6574	ARTS ET CULTURE	4 000
6574	ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	2 500
6574	ASS. SPORTIVE BEDARRIDES CHATEAUNEUF – RUGBY	36 000
6574	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000
6574	JOYEUX PETANQUEURS	2 000
6574	LA JOIE DE VIVRE	3 200
6574	LE FOYER ASSO. PAROISSIALE	500
6574	SOCIETE COMMUNALE DE LA CHASSE	2 400
6574	TENNIS CLUB CHATEAUNEUVOIS	4 000
6574	LA FOULEE CASTEL PAPAIE	2 000
6574	NOUVELLE JEUNESSE	1 500
6574	SHU SHE LONG YANG	1 000
6574	VOLANT 7 RIVIERES BADMINTON	800
6574	ECHANSONNERIE DES PAPES	1 500



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

6574	TRANSITION ECOLOGIQUE CHATEAUNEUF	500
6574	ASSOCIATION RUBAN ROSE	550
6574	COMMISSION FILM LUBERON VAUCLUSE	500

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations et aux organismes publics conformément au tableau joint.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les conventions de mise à disposition des salles municipales aux associations ainsi que tous les documents y afférent.

### 13.DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DU SEJOUR D'ETE (SAEJ).

#### RAPPORTEUR : MADAME CELINE KRAMER

Le Service Animation-Enfance-Jeunesse organise pour les vacances d'Eté 2022, un séjour pour 24 adolescents âgés de 11 à 17 ans.

Ce séjour encadré par 3 animateurs, se déroulera du dimanche 10 juillet au vendredi 15 juillet 2022 à Vias.

Le programme d'activités sur cette semaine, est le suivant : Bouée Banane, Ballade et baignade en Catamaran, Parc Aquatique, Mer, Piscine  
Activités de loisirs.

Les tarifs sont modulés pour le séjour en fonction du Quotient Familial pour les familles Châteauneuvoises et par adolescent :

QF < à 400€ → 140 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 120€  
 QF de 401 à 800 euros → 170 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 150€  
 QF de 801 à 1200 euros → 200 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 180€  
 QF de 1201 à 1600 euros → 230 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 210€  
 QF de 1601 euros et + → 260 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 240€

Le tarif pour les familles extérieures à la commune est fixé à 350€ par adolescent.



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le coût prévisionnel de ce séjour est de 8 482 euros. Il pourrait être financé de la façon suivante en se basant sur une participation moyenne demandée aux familles Châteauneuvoises de 200 euros / adolescent :

Part Familles Châteauneuvoises	4 241 €
Part Communale	4 241 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** les tarifs du séjour d'été tels que mentionnés ci-dessus.

### **14. DELIBERATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE D'UNE FORMATION (SAEJ) - BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (Activités de la Forme).**

**Rapporteur : Madame Laure GARCIA**

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel.

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

Dans l'objectif de développer les activités sportives du Service Animation Enfance Jeunesse de la Commune, Mme le rapporteur propose au Conseil Municipal le co-financement d'une formation BPJEPS AF (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport mention Activités de la Forme) dispensée par l'organisme BOSS FORMATION (Avignon) à M. Cyril RUCCI agent titulaire du Service Animation.

Cette formation permettra à l'agent de développer les activités physiques et sportives à destination des adultes et seniors de la Commune.

Le cofinancement s'établit comme suit :  
PART COMMUNALE : 2800€  
PART A LA CHARGE DE L'AGENT : 200€



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le financement de la formation BPJEPS – AF

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

## INFORMATIONS

### DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE SES DELEGATIONS :

Décision 03/2022 : convention d'occupation d'un local communal situé Baron Leroy.

Décision 04/2022 : convention d'occupation d'un logement communal situé 10 bis rue de la Nouvelle Poste.

Décision 05/2022 : Dépôt de plainte avec constitution de partie civile. Dépôt sauvage.

Décision 06/2022 : Désignation d'un avocat dans l'affaire ODG Châteauneuf-du-Pape/ Carrières DELORME.

\*\*\*\*\*

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A : 20 H 05**

\*\*\*\*\*

Le Maire,  
Claude AVRIL

Le secrétaire de séance,  
Michel GARCIA

